



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

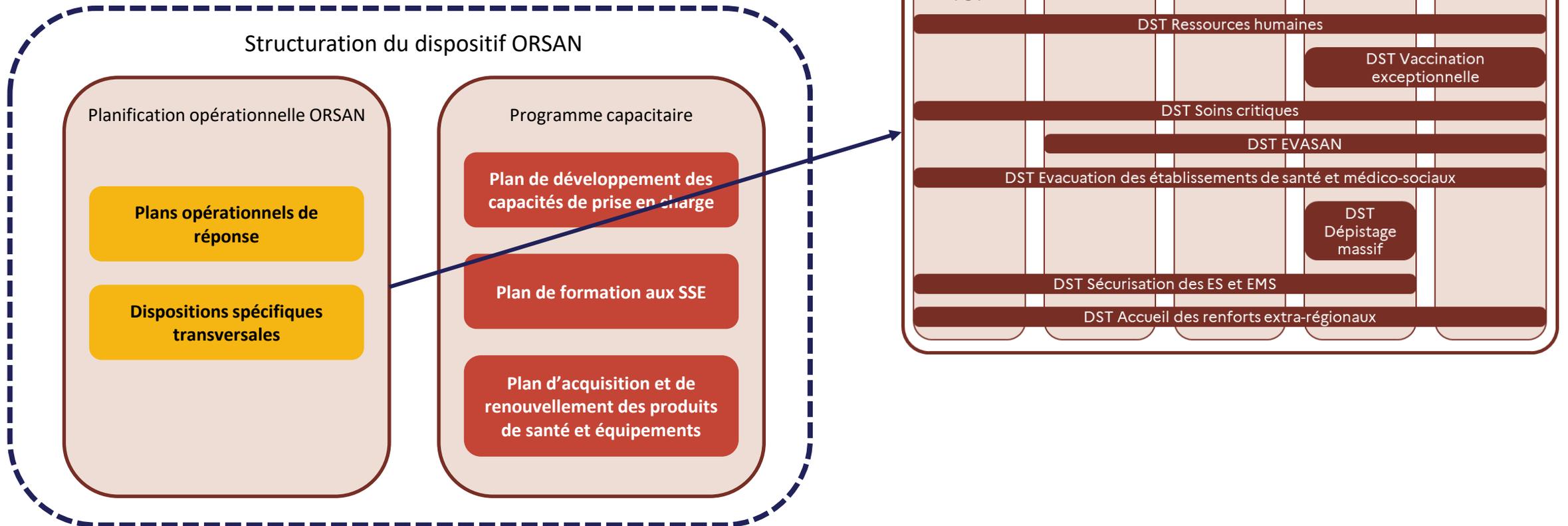
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Former au REB, pour quoi faire ?  
Retour d'expérience sur l'élaboration des  
plans ORSAN en région Bretagne**

**DAVSS/Département alertes et crise**

# La planification ORSAN



# La gouvernance et la méthodologie utilisés en Bretagne

# Le contexte et les enjeux

## Le contexte

- Réception du nouveau guide ORSAN fin 2022 + volonté de finaliser les plans avant les JO
- Fin 2022 : 1 plan déjà validé en Bretagne (AMAVI) et 2 plans dont la rédaction était en cours (EPICLIM et MEDICOPSY)
- 2 plans et 8 DST à écrire en 2023, afin qu'ils soient validés fin 2023

## Les enjeux et objectifs :

- Finaliser 2 plans + rédiger 2 plans et 8 DST dans un délai très resserré.
- Obtenir un corpus global cohérent, synthétique et compréhensible pour l'ensemble des acteurs du système de santé.
- S'assurer que les acteurs de terrain de tous les secteurs de l'offre de soin (ES, EMS, médecine de ville) puissent s'approprier les plans afin d'en décliner les principes dans leur planification. S'assurer que les plans permettent à l'ARS d'assurer le pilotage de différents types de SSE.
- Dans le cadre du REB : Poser les bons réflexes et définir les acteurs à mobiliser pour définir la stratégie face à la situation rencontrée, plutôt qu'élaborer un plan prescriptif adapté à des situations restreintes.

# La méthode retenue

## Gouvernance :

- Des pilotes pour chaque plan et DST, identifiés parmi différentes directions de l'ARS, et réunis régulièrement en réunion de pilotes
- Un comité technique ORSAN réunissant l'ensemble des directions métiers et des délégations départementales de l'ARS, ainsi que l'ESRR
- La direction de l'ARS (COMEX) positionné en COPIL stratégique

## Méthodologie de travail :

- Discussions avec des experts dès le lancement des travaux
- Constitution de groupes de travail pour chaque plan et DST, en présence d'experts et représentants des différents secteurs de l'offre
- Discussions bilatérales ou thématiques pour approfondir et préciser certains points (avec des membres du GT ou d'autres spécialistes)
- Transmissions des plans et/ou de passages précis au GT pour modification et validation

# Les grandes étapes

Etapes/actions	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23
Lancement du projet	■													
1ères réunions des GT			■											
Diffusion d'une 1ère rédaction du plan ou de la DST				■										
2èmes réunion des GT					■									
Diffusion de la 2ème mouture Plan/DST							■							
Point d'étape avancée projet/cadrage des concertations externes							■							
Concertations externes								■						
Consolidation de la rédaction du plan/de la DST										■				
Validation interne												■		
Consultations réglementaires													■	

# Aperçu du plan REB breton

# Table des matières



Plan validé le xx/xx/2023

## Table des matières

1.	<b>Champ d'application, contexte et enjeux du plan ORSAN REB</b> .....	172
1.1.	Objet du plan ORSAN REB et intégration à la planification ORSAN .....	172
1.2.	Contexte et enjeux du plan ORSAN REB .....	172
1.3.	Objectifs du plan ORSAN REB .....	176
2.	<b>Doctrine de réponse sanitaire</b> .....	177
2.1.	Doctrine nationale de prise en charge des patients .....	177
2.2.	Les phases de réponse sanitaire : doctrine nationale .....	179
3.	<b>Mise en œuvre opérationnelle du plan ORSAN REB en région Bretagne</b> .....	180
3.1.	Première phase : l'endiguement.....	180
3.1.1.	Alerter .....	180
3.1.2.	Modalités de prise en charge, coordination entre les établissements et transport du patient .....	182
3.1.3.	Diagnostic .....	185
3.1.4.	Prévention et protection du système de santé et de la population .....	186
3.2.	Deuxième phase : l'atténuation .....	188
3.2.1.	Former les professionnels pour se préparer à une montée en puissance du système de santé .....	188
3.2.2.	Organiser la prise en charge d'un nombre croissant de cas positifs par une réorganisation éventuelle des circuits de prise en charge .....	189
3.2.3.	Organiser la montée en puissance logistique .....	191
3.2.4.	Diminuer la circulation de l'agent pathogène dans la population et protéger les populations les plus fragiles et isolées .....	192
3.3.	Troisième phase : la résilience.....	195
4.	<b>Fiches acteurs</b> .....	196
4.1.	Classement des établissements de santé .....	196
4.2.	Tableau de rôle des acteurs.....	199
5.	<b>Synthèse du plan</b> .....	204

# Exemple de sous partie

## 3.2.1. Former les professionnels pour se préparer à une montée en puissance du système de santé

Le module 10 de l'AFGSU SSE (Prise en charge des patients suspects d'infection liée à un risque épidémique et biologique et protection de la collectivité en établissement de santé) constitue la formation de base pour les professionnels de santé en cas de SSE REB. Le plan pluriannuel régional de formation aux SSE vise à anticiper les besoins de formation des professionnels sur les risques majeurs, dont le REB.

Dès le départ de la phase d'atténuation, il est nécessaire de **préparer le transfert de compétences** vers des professionnels supplémentaires, afin que les possibilités de prises en charge des patients, notamment peu symptomatiques, soient élargies.

Les professionnels concernés peuvent être les professionnels des ES de niveau 1, 2 ou 3, des HAD, les professionnels du secteur de la ville ou d'établissements médico-sociaux... **Les besoins de formation devront être identifiés en lien avec les représentants des différents secteurs de l'offre de soin.**

### Organisation des formations

L'ESRR sera mobilisé en priorité pour piloter la formation des professionnels au niveau régional. Il pourra travailler en lien avec l'EHESP qui produit des modules de formation et capsules vidéos sous pilotage national.

Afin que les formations soient accessibles à un plus grand nombre, et pour toucher les professionnels de ville et les ESMS, des modules de formations à distance devront être prévus.

### Structures de formation mobilisables

Dans une logique de subsidiarité, les **structures assurant déjà des formations au quotidien** pourront être mobilisées : CESU, CPIAS, EOH, IFSI, IDE hygiénistes pour les formations des professionnels des EHPAD, universités, etc.

# Tableau des acteurs - extrait

	 Endiguement	 Atténuation	 Résilience
ESRR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter une expertise technique à l'ARS, notamment en anticipation des premiers cas et dans le processus de passage à la phase d'atténuation.</li> <li>• Alerter en interne, notamment le laboratoire de l'ESRR, en cas de survenue d'un cas possible/probable/confirmé.</li> <li>• Participer à la conférence de coordination REB et apporter une expertise et un appui technique au médecin auprès du cas possible/probable/confirmé, en se rendant sur place le cas échéant.</li> <li>• Coordonner les équipes régionales de réponse rapide en cas de déclenchement.</li> <li>• Prendre en charge les patients de gr. 3.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter un appui technique aux autres ES de la région.</li> <li>• Participer à la définition des plans de formations des professionnels de la région en lien avec l'ARS.</li> </ul> <p><i>Typologie de patients pris en charge: patients atteints de formes sévères et graves</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la prise en charge adaptée des flux de patients confirmés infectés par des agents du groupe 3 (mise en place de secteurs dédiés, dilatation de l'offre de soins critique, utilisation des SSPI pour armer des lits de réanimation, etc).</li> <li>• Suivre en téléconsultation certains patients ne nécessitant pas d'hospitalisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des indicateurs d'alerte en cas de rebond épidémique et leurs modalités de suivi, en lien avec l'ARS.</li> <li>• Définir les modalités de gestion de la maladie vers le droit commun, en lien avec l'ARS.</li> </ul>
ES 1 <sup>ère</sup> ligne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se préparer activement à la prise en charge hospitalière des patients infectés.</li> </ul>	<p><i>Typologie de patients pris en charge: Cas possibles et confirmés infectés par des agents biologiques du groupe 3.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la prise en charge adaptée des flux de patients confirmés infectés par des agents du groupe 3 (mise en place de secteurs dédiés, dilatation de l'offre de soins critique, utilisation des SSPI pour armer des lits de réanimation, etc).</li> <li>• Suivre en téléconsultation certains patients ne nécessitant pas d'hospitalisation.</li> </ul>	/

## 5. Synthèse du plan

# Synthèse du plan

## Extrait

Points clés	Actions à mener/actions envisageables	Effecteur
 <b>Endiguement</b>		
Diffuser de l'information en cas d'alerte hors région	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Transmettre aux acteurs du système de santé de la région les informations et consignes transmises par le CORRUSS</li> <li>➤ Le cas échéant, définir les modalités de déclinaison territoriale des actions à mener et suivre les actions de préparation</li> </ul>	ARS
Se préparer à la prise en charge de cas positifs	Se préparer à la gestion des appels en lien avec le risque REB et à la montée en puissance du CRRA	SAMU
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adapter, le cas échéant, le circuit REB de l'établissement aux consignes spécifiques diffusées</li> <li>➤ Informer les professionnels de l'établissement sur les conduites à tenir si un cas suspect se présente ou est orienté dans l'établissement</li> </ul>	Etablissements de santé
	Organiser des renforts internes ARS et déclencher la PVUS-R ou la CRAPS si besoin en intégrant une cellule anticipation	ARS et cellule régionale SPF en expertise
Alerter si survenue d'un cas suspect	<p>En cas difficultés à diagnostiquer une maladie infectieuse, tableau clinique atypique, suspicion d'une infection due à un pathogène de groupe 3 ou 4 ou d'émergence d'une maladie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appeler les infectiologues de l'ESRR (astreinte MIE au 06 25 31 17 65)</li> <li>➤ Alerter l'ARS (09 74 50 00 09)</li> </ul>	Soignant auprès du patient
	<p>En cas d'alerte suite à la découverte de plis, colis, contenant, substance suspecté de renfermer des agents biologiques, transférer l'appel au centre opérationnel de la police nationale ou de gendarmerie nationale.</p> <p>S'il y a des victimes ou des personnes exposées, engager les moyens de secours adaptés et assurer l'opération de secours en étroite collaboration avec les forces de l'ordre.</p>	SAMU
Organiser une conférence de coordination REB	<p>La conférence de coordination vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valider le classement du cas (si la définition du cas est connue) et la classe de pathogène</li> <li>• Définir la stratégie de prise en charge et l'établissement de transfert du patient le cas échéant</li> <li>• Définir la stratégie de diagnostic du cas si le cas n'est pas encore confirmé</li> <li>• Définir la stratégie de contact tracing</li> <li>• Définir les modalités de prise en charge thérapeutique du cas et des contacts</li> </ul>	<p><b>Organisation :</b> ARS (ou Ministère en charge de la santé)</p> <p><b>Participation :</b> Soignant auprès du patient SAMU territorialement compétent Infectiologue ESRR SPF/Cellule régionale SPF</p>

# Les perspectives en matière de formation

# Le plan de formation

## Contexte :

- Décret sur les nouvelles missions des ESRR en attente.

## Méthodologie de travail en Bretagne :

- Premiers travaux sur l'élaboration du plan de formation fin 2023
- Dialogue de gestion avec les 2 ESRR (CHU de Rennes sur toutes les missions de références et CHU de Brest sur la référence NR) pour définir une feuille de route incluant l'axe de la formation (participer à la démarche projet d'élaboration du plan pluri-annuel régional de formation piloté par l'ARS)
- Première réunion de travail avec les 2 ESRR de Bretagne et les 4 CESU départementaux sur l'élaboration du plan pluriannuel de formation aux SSE prévue en novembre. Elle permettra de définir les modalités de travail entre acteurs.
- Objectif du dialogue avec les acteurs :
  - Définir les besoins de formation sur différentes formations cibles (formations à l'AFGSU SSE, formation des formateurs, formation des référents SSE, etc.)
  - Elaborer un programme de formation, définir de cibles à 5 ans.

# Merci pour votre attention !